

RÈGLEMENT

- 1** Tous les participants disposent de **deux jours** pour écrire, tourner, monter un film qu'ils devront rendre au plus tard **le dimanche 13 février à 18h00**. Pour cela, les équipes devront faire preuve de cohésion, de créativité mais aussi de rapidité et de persévérance pour réaliser et remettre leur **court métrage en 48h chrono!**
- 2 TOUTEFOIS !** Il y a également quelques **contraintes** à prendre en compte qui seront dévoilées le **VENDREDI 11 Février à 18H00 !** Ces contraintes doivent être **obligatoirement être prises en compte** et seront appréciées par le jury dans la désignation des lauréats.
- 3** Les films produits ne doivent **pas excéder 3 minutes**. Veillez à avoir les droits musicaux des bandes sons utilisées ou à utiliser des productions musicales libre de droits.
- 4** Les films peuvent être envoyés par **WeTransfer** ou déposés directement par **clé USB** dans la boîte aux lettres des Francas des Vosges au 7 quartier de la Magdeleine à Epinal. En cas de difficultés pour remettre votre film, contactez nous via **cinema@francas-vosges.org**
- 5** Votre film doit être **visible par tout public**, ce qui exclut les productions obscènes, indécentes etc...
- 6** Les films seront projetés lors de la soirée d'annonce des gagnants du concours à **la BMI d'Épinal** (48 Rue Saint-Michel, 88000 Épinal) **le 22 février à 17h30**. Ouvert à tous !
- 7** Le jury du concours appréciera les films et **établira un classement des trois meilleurs films**. Ces films se verront récompensés par un **bon d'achat valable chez Vilair Scherr Photographie (Épinal) d'une valeur de 200€, 100€ ou 50€ en fonction de leur place**.
- 8 Amusez-vous !** Pas besoin d'être un spécialiste ! L'objectif est avant tout de prendre du plaisir dans la création, seul ou en équipe !

Pour tous renseignements complémentaires:
contactez : cinema@francas-vosges.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES VOSGES • 03.29.82.48.08
7 quartier de la magdeleine, 88000 EPINAL